

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2008

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal a approuvé son règlement intérieur.**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, **l'assemblée a désigné, avec 21 voix pour de la majorité et 6 abstentions du groupe Initiative Citoyenne, une liste de contribuables** nécessaire aux Services Fiscaux de la Corrèze pour constituer la commission communale des impôts directs.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier dans la future ZAC du Colombier, le Conseil municipal **a décidé d'acquérir, à l'unanimité, une parcelle de terrain d'une superficie de 60 m².**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'Assemblée **a accordé diverses subventions :**

- à l'école maternelle du Bourg pour le remplacement de matériels audio et vidéo.
- au judo pour l'acquisition de tapis
- au FOOTBALL pour leur 30^{ème} anniversaire ;
- à l'association ASP-Corrèze pour accompagner et écouter les grand malades.

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

L'assemblée **a décidé, à l'unanimité, de recruter temporairement des agents saisonniers pour aider les services communaux durant l'été :** quatre en juillet et quatre en août.

INDEMNITÉS DE FONCTION

L'Assemblée décide, à l'unanimité, **d'attribuer une indemnité mensuelle brute de fonction** de 1 646,15 € pour le Maire, de 658,46 € pour chaque Adjoint et de 223,40 € pour chaque Conseiller Délégué.

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément au code général des collectivités territoriales, **l'assemblée adopte**, à l'unanimité, **le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux** d'un montant égal à 5,5 % environ du montant des indemnités des élus.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-PANTALÉON

L'Assemblée décide, à l'unanimité, **de créer une bibliothèque municipale issue de la transformation de la bibliothèque associative**, d'approuver son règlement intérieur et de passer une convention avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque ».

PROGRAMME DE VOIRIE 2007 – POURSUITE DES TRAVAUX

Dans le cadre du programme de voirie 2007, la Direction Départementale de l'Équipement de la Corrèze, Maître d'œuvre, a indiqué que des quantités supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien le chantier **L'Assemblée autorise**, à l'unanimité, **le groupement d'entreprises SIORAT/DEVAUD à poursuivre ces travaux** pour un montant supplémentaire de 4 830 € H.T.